

GRAND CONSEIL La dernière session du parlement neuchâtelois s'est achevée hier.

Les députés bloqués à l'hôpital

CONTEXTE

La législature 2013-2017 est morte, vive les élections cantonales de dimanche prochain! La dernière session du Grand Conseil neuchâtelois s'est achevée hier en milieu de journée au terme d'une matinée de travail marquée par les traditionnelles questions au Conseil d'Etat et par la fin du débat sur l'application de la CCT 21 dans les institutions de santé.

PASCAL HOFER

Hasard ou pas? Toujours est-il que parmi les questions «en vrac» posées au Conseil d'Etat – comme c'est la coutume chaque mercredi matin des sessions –, cinq d'entre elles portaient sur l'Hôpital neuchâtelois (HNE). Soit le sujet qui a le plus marqué la législature écoulée. Et dont on n'a pas fini de parler, puisqu'il s'agit maintenant de mettre en application l'initiative adoptée par le peuple.

Et justement: des décisions auraient-elles été déjà prises pour contrecarrer cette initiative? On peut résumer par cette question celles qui ont été posées à Laurent Kurth, ministre de la Santé. Ainsi, Patrick Herrmann (Verts/La Chaux-de-Fonds) a fait part de son inquiétude au sujet d'un bâtiment projeté à l'arrière du site de Pourtalès, à Neuchâtel (la mise à l'enquête publique vient d'être lancée). Il est prévu qu'il abrite un PET-scan (une

sorte de scanner), autrement dit un équipement lourd pour l'imagerie médicale. «Le Conseil d'Etat estime-t-il judicieux de placer le groupe de travail chargé de réfléchir à la répartition des missions hospitalières devant un fait accompli?», s'est interrogé le député (notre édition du 25 mars).

Il n'y a aucun lien avec la votation populaire du 12 février. Et il appartiendra au groupe de travail – respectivement aux futures instances dirigeantes des sites de soins aigus – de décider où ce PET-Scan sera installé, lui a répondu en substance Laurent Kurth, avant de signaler que cette mise à l'enquête publique s'inscrit dans un processus lancé en 2014 déjà.

Bâtiment provisoire

En résumé: l'équipement utilisé actuellement dans un camion installé à La Chaux-de-Fonds sera obsolète au printemps 2018. L'HNE avait donc lancé le long processus devant permettre de proposer un autre PET-scan, en l'occurrence dans un bâtiment provisoire situé à côté du site de Pourtalès. «Il en va de la sécurité des patients, et cela dans un délai d'une année. Quant à la solution choisie, et à l'emplacement retenu, ils correspondent à la solution la plus économique, notamment en raison du nombre potentiel de patients. Mais il s'agit donc d'un bâtiment provisoire. Le groupe de travail fera le point à ce sujet ultérieurement.»

La composition du conseil d'administration de l'HNE, et en particulier la présence de Pauline de Vos Bolay à la présidence, est également venue sur le tapis. Laurent Kurth a réexpliqué que, durant la phase de transition, il était nécessaire de mettre à la tête de l'HNE «des personnes qui connaissent et qui sont à même de piloter une institution comptant 2500 collaborateurs». Le mandat du «nouveau» conseil se limite à la gestion courante de l'HNE et ne porte pas sur des décisions stratégiques engageant l'institution à long terme. ●



La fin de la session a été suivie d'une petite agape dans la Salle des chevaliers du château de Neuchâtel. DAVID MARCHON

Les mesures de La Poste inquiètent

«Le Grand Conseil neuchâtelois demande au Conseil fédéral d'intervenir fermement auprès de La Poste pour que le mandat de la Constitution et des lois qui l'appliquent soit respecté. Il soutient également toutes les démarches du Conseil d'Etat et des communes en vue du maintien d'un service postal de qualité dans toutes les régions.»

Ces lignes correspondent à une résolution, présentée par les groupes popvertsol et socialiste, adoptée par 96 voix contre 7 par le parlement cantonal. Le gouvernement, qui a soutenu cette démarche, est chargé de la transmettre à Berne.

Acceptables ou pas

La fermeture d'offices de poste, entre autres mesures prises par l'ancienne régie, a également donné lieu, hier, à une intervention de Jean-Nat Karakash. En réponse à une interpellation du socialiste Philippe Loup – «Qu'en est-il de la clientèle et des prestations de proximité?» –, le ministre en charge de l'Economie a

expliqué que la marge de manœuvre des cantons et des communes était limitée. Mais pas inexistantes. C'est ainsi que le Conseil d'Etat a adressé un courrier à La Poste dans lequel il dresse la liste des mesures qui sont acceptables à ses yeux et de celles qui ne le sont pas. «Le gouvernement est d'avis que les mesures de restructuration au niveau national se poursuivent, mais ce qui est prévu est excessif. Nous considérons par ailleurs que toute fermeture doit être accompagnée d'une offre de substitution. Les offices qui sont maintenus doivent en outre proposer des horaires d'ouverture plus étendus. Ou encore, nous avons fait part de notre mécontentement au sujet de la centralisation des cases postales.»

Jean-Nat Karakash a conclu son intervention en expliquant qu'à défaut d'une marge de manœuvre légale, «les cantons et les communes disposent – ensemble ou séparément – de différents moyens de pression. Ainsi, d'autres démarches ont été menées dans ce dossier important en termes de service public.» ● PHO

À L'APÉRO!

C'est la tradition. Propice à la discussion, l'apéro de fin de législature fait oublier les affrontements idéologiques. Mais avant de ranger les couteaux au vestiaire, le plénum prend congé du président. Cette année, le jeune UDC Xavier Challanda était à l'honneur. Il s'est montré modeste: «Je n'ai été que le régent de l'ordre», a-t-il déclaré, avant de rendre hommage à quelques députés blanchis sous le harnais qui quittent l'hémicycle pour toujours. Et cet aveu: «Dans la précipitation, nous ne mesurons pas toujours les conséquences de nos décisions.» Avec le sourire, il a accepté les hommages dus à «un très bon président» qui n'a «pas fait la moindre erreur... un vrai robot» durant son règne. La barre est placée haut pour son successeur, le PLR chaux-de-fonnier Marc-André Nardin. ● LBV

EMS ET CCT 21

Le Grand Conseil a décidé de retirer le terme «CCT 21» (la convention collective du secteur de la santé) de la loi sur le financement des établissements médico-sociaux (EMS). Ceux qui appliquent la CCT 21 connaîtront donc le même sort que l'HNE, Nomad (soins à domicile) et le CNP (psychiatrie).

PARMI LES 26 DÉPUTÉS QUI NE SE REPRÉSENTENT PAS, SIX ONT BIEN VOULU PARTAGER LEUR MEILLEUR ET LEUR PIRE SOUVENIRS



CHRISTIANE BERTSCHI
PARTI SOCIALISTE,
DÉPUTÉE
DEPUIS 2001

Pire souvenir: «En décembre, le vote du budget 2017, où dans une situation financière extrêmement difficile, la droite majoritaire procède à une baisse d'impôt pour les hauts revenus et, en parallèle, exige des coupes pour limiter les déficits, sans aucun état d'âme.»

Meilleur souvenir: «L'adoption de la loi sur le logement en 2008, permettant de soutenir les maîtres d'ouvrage d'utilité publique (coopérative ou fondation) pour construire ou rénover des logements à loyer abordable. Loi nécessaire dans une situation de pénurie, où le coût des loyers prend l'ascenseur.»



LOUIS GODET
PARTI VERT'LIBÉRAL
(EX-PLR),
DÉPUTÉ DEPUIS
2015 (SUPPLÉANT
DEPUIS 2013)

Pire souvenir: «Le psychodrame des séances sur le budget, où, pendant une matinée, les députés s'échangent sur des économies de deux millions, alors qu'il en faudrait 50.»

Meilleur souvenir: «L'arrivée des Vert'libéraux au Grand Conseil! A part ça, je n'ai honnêtement aucun bon souvenir des travaux en plénum. Je quitte le Grand Conseil sans regret, car j'ai le sentiment qu'on ne peut pas faire avancer les choses.»



OLIVIER HAUSENER
PARTI LIBÉRAL-
RADICAL,
DÉPUTÉ DEPUIS 1997

Pire souvenir: «Aucun. Même si on ne gagne pas toujours, voire certaines années rarement, je n'ai eu que du plaisir, sinon je n'aurais jamais fait vingt ans au Grand Conseil.»

Meilleur souvenir: «Ma présidence du Grand Conseil de 2010 à 2011. Année politique très difficile avec l'affaire Hainard et un gouvernement qui ne donnait pas la meilleure image de notre canton, mais très largement compensé par un parlement sensationnel, un service du Grand Conseil magnifique et des collègues députés qui sont des amis.»



THOMAS PERRET
PARTI OUVRIER
POPULAIRE, DÉPUTÉ
DEPUIS 2009

Pire souvenir: «Le débat de ce lundi sur la CCT santé 21, durant lequel les conditions de travail de centaines de personnes ont servi de paillasse idéologique aux partis de droite.»

Meilleur souvenir: «L'intervention de Jean Studer sur une motion populaire pour le droit de vote à 16 ans. Non seulement c'était un beau moment d'éloquence, mais surtout j'y ai saisi à quel point tout objet, quelle qu'en soit la portée politique, mérite d'être traité avec toute son énergie. Sur un autre plan, je me souviendrai aussi de l'acceptation du salaire minimum.»



GIOVANNI SPOLETINI
PARTI SOCIALISTE,
DÉPUTÉ
DEPUIS 2001

Pire souvenir: «L'échec du projet d'agglomération Un canton, une vision, mettant en synergie et en valeur toutes nos régions. Echec qui précède et induit celui de la réforme hospitalière, par la résurgence d'une culture du mépris digne de l'oligarchie de l'Ancien Régime, à l'antithèse des valeurs républicaines.»

Meilleur souvenir: «Le plus symbolique et émouvant, vécu encore aujourd'hui avec reconnaissance: mon assermentation lors de ma première élection en 2001. Témoignage d'une magnifique intégration citoyenne dans les institutions de la République neuchâteloise.»



ANNE TISSOT-SCHULTHESS
PARTI SOCIALISTE,
DÉPUTÉE
DEPUIS 2004

Pire souvenir: «Le jour où je me suis retrouvée victime d'un blanc total à la tribune. C'est là que je me suis dit que ma décision d'arrêter était une bonne décision.»

Meilleur souvenir: «L'élection de la double majorité de gauche – Grand Conseil et Conseil d'Etat – en 2005 et dans la foulée l'assermentation des députés qui, pour le groupe socialiste, étaient des femmes, presque pour moitié à une unité près. Cerise sur le gâteau, l'assermentation de notre conseillère d'Etat, Monika Maire-Hefli.» ● LBV